

Municipal



Bulletin de la municipalité de Sainte-Thècle

Édition du 27 février 2024

Message du maire

Mère Nature nous offre un hiver doux comme on n'en a pas vu depuis longtemps, j'espère que vous en profitez! Je parle souvent du dynamisme de notre municipalité qui repose en grande partie sur l'implication de ses citoyennes et citoyens, ça a été le cas une fois de plus, avec l'équipe de Promotion Ste-Thècle que je voudrais remercier au nom de la municipalité pour l'organisation de la première édition de Sainte-Thècle en Neige.

N'oubliez pas l'élection municipale partielle, pour le poste de conseiller ou conseillère au siège #2, qui aura lieu dimanche **3 mars 2024 de 10 h à 20 h (Vote par anticipation : dimanche 25 février 2024, de 12 h à 20 h)** à la salle Aubin. Chaque vote compte, c'est à vous de décider de la personne qui représentera le mieux vos intérêts pour compléter le Conseil municipal. C'est une décision importante.

On se souhaite un printemps hâtif, mais d'ici là soyez prudent sur les routes et les sentiers.

Éric Blouin, maire

Condensé des procès-verbaux non-adoptés de février 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 février 2024, à 20 heures, sous la présidence du maire Éric Blouin et de Sébastien Moreau, Julie Bertrand, Jacques Tessier et Bertin Cloutier, conseillers.

Rés. 2024-02-031 : Adoption du procès-verbal des séances de janvier 2024

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 tel que proposé.

Rés. 2024-02-032 : Dépôt de la correspondance de janvier 2024

Le conseil autorise le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2024.

Rés. 2024-02-033 : Offre d'achat pour le 631, rue Notre-Dame

Le conseil accepte l'offre d'achat de Les Entreprises Claude Beauvillier Inc. au montant de 200 000\$ pour la propriété du 631, rue Notre-Dame et autorise le maire, Éric Blouin, et la directrice générale, Valérie Fiset, à signer tout document relatif à cette vente.

Rés. 2024-02-034 : Approbation des comptes de janvier 2024 et des écritures du journal général

Le conseil adopte les comptes du mois de janvier 2024 au montant de 792 518,58\$ ainsi que les écritures du journal général.

Rés. 2024-02-035 : Demande de contribution financière de CPA sans frontières

Le conseil refuse de contribuer financièrement à CPA sans frontières.

Rés. 2024-02-036 : Demande de contribution financière de Moisson

Mauricie

Le conseil accorde une aide financière de 264 \$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec.

Rés. 2024-02-037 : Appui à la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour la demande d'aide financière au programme Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale pour l'ajout d'une ressource aux opérations incendies

Le conseil s'engage à participer au projet "Ajout d'une ressource aux opérations incendies", autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et nomme la Régie des incendies du Centre-Mékinac organisme responsable du projet.

Rés. 2024-02-038 : Approbation du règlement d'emprunt 007-2024 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac

Le conseil approuve le règlement d'emprunt numéro 007-2024 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac d'une somme de 78 500 \$ pour l'achat d'équipement pour la lutte contre les incendies tel que des habits de combats pour un montant de 32 000 \$, de la radiocommunication pour un montant de 12 000 \$, détecteur 4 gaz pour un montant de 3 000 \$, caméra thermique pour un montant de 15 000 \$ et cylindre d'air pour les appareils respiratoires pour un montant de 16 500 \$ avec un terme d'emprunt de 5 ans.

Rés. 2024-02-039 : Croix-Rouge canadienne renouvellement de l'entente de services aux sinistrés

Le conseil renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge canadienne jusqu'au 14 avril 2026;

paie la cotisation annuelle de 502,00\$ et autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité cette entente.

Rés. 2024-02-040 : Dépôt du Bilan 2022 de la Stratégie thécloise d'économie d'eau potable

Le conseil autorise le dépôt du Bilan 2022 de la Stratégie thécloise d'économie d'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Rés. 2024-02-041 : Dépôt du rapport annuel de l'Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thècle

Le conseil autorise le dépôt du rapport annuel de l'Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thècle pour l'année 2023.

Rés. 2024-02-042 : Nomination du comité consultatif en environnement

Le conseil nomme Jean Mercier, Jocelyne Gervais, Jean Bernier, Roch Roy, Julie Beauchemin et Maxime Leclerc-Gingras en tant que citoyens et Sébastien Moreau et Éric Blouin en tant qu'élus, sur le comité consultatif en environnement de Sainte-Thècle.

Rés. 2024-02-043 : Autorisation de signature de la convention d'aide financière du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le versement d'une aide financière maximale de 13 553 \$ à la Municipalité de Sainte-Thècle au cours de l'exercice financier 2023-2024 pour le financement du transport collectif

Le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité la convention d'aide financière

du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le versement d'une aide financière maximale de 13 553\$ à la Municipalité de Sainte-Thècle au cours de l'exercice financier 2023-2024 pour le financement du transport collectif.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 409-2024 : modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec

Sébastien Moreau donne avis de motion à l'effet qu'il sera adopté à une séance subséquente le règlement 409-2024 : modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du

Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec et dépose le projet de règlement 409-2024 : modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 du cadastre du Québec.

Rés. 2024-02-044 : Demande de dérogation mineure pour le 300, chemin du Lac-du-Jésuite

Le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour le 300, chemin du Lac-du-Jésuite pour la construction d'un garage situé à 2 mètres de la ligne avant du terrain alors que le règlement de zonage prescrit 7,6 mètres.

Rés. 2024-02-045 : Tisserandes de liens de Mékinac/Demande d'autorisation de travaux au local 208

Le conseil autorise les Tisserandes de liens de Mékinac à procéder à des rénovations dans leur local.

Rés. 2024-02-046 : Offre de services pour l'aménagement et l'entretien des espaces paysagers de la municipalité

Le conseil accepte l'offre de services pour l'aménagement et l'entretien des espaces paysagers de la municipalité de Centre Jardin Multi-Fleurs au coût de 4 850\$ plus taxes.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 11 mars 2024 à 20 heures, à la salle du conseil, local 213 de l'Hôtel de Ville.



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

PROJET

Règlement 409-2024 : Règlement modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec.

- **ATTENDU QUE** la municipalité juge opportun de régir l'accès au Lac Croche par la rampe de mise à l'eau située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste, et ce, dans l'optique d'une vision à long terme de protection de la qualité de l'eau du lac, des berges et du littoral afin de conserver cet attrait touristique important;
- **ATTENDU QUE** la municipalité juge opportun de régir l'accès au Lac du Jésusite par la rampe de mise à l'eau située au débarcadère sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec, et ce, dans l'optique d'une vision à long terme de protection de la qualité de l'eau du lac, des berges et du littoral afin de conserver cet attrait touristique important;
- **ATTENDU QUE** la municipalité est compétente dans le domaine de l'environnement, de la salubrité et des nuisances et peut adopter des règlements en ces matières selon les articles 4 et 19, 55 et 59 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- **ATTENDU QUE** la municipalité peut prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'une tarification selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- **ATTENDU QU'UN** avis de motion a été préalablement donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance régulière de ce conseil tenue le 5 février 2024;

RÉS. 2024-03-000 : EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2024 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

Article 1 – Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récit.

Article 2 – Titre du règlement

Le présent règlement de modification porte le titre Règlement modifiant les règlements numéros 373-2020 et 367-2019 : concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-Croche située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste et de la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac-du-Jésuite située sur le lot 4 871 740 cadastre du Québec.

Article 3 – But du règlement

Le présent règlement a pour objectif de modifier l'article 13 afin de préciser les personnes qui peuvent faire la demande d'une vignette et les conditions d'obtention de la carte à puce électronique et l'article 14 afin de modifier les tarifs exigibles à l'émission de vignettes et de cartes à puce électronique.

Article 4 – Modification de l'article 13

L'article 13 est modifié et remplacé par le texte comme suit :

Tout employé municipal est autorisé à délivrer une vignette annuelle ou quotidienne, selon le cas, aux personnes suivantes qui lui ont déposé une demande sur le formulaire annexé au présent règlement (Annexe A) pour en faire partie intégrante et qui ont acquitté les frais prescrits à l'article 5 du présent règlement. Une vignette est requise pour chaque embarcation à moteur.

- A) Au propriétaire d'immeuble et au résident** de la municipalité, une **vignette annuelle** peut être émise pour lui permettre d'accéder, avec leur embarcation à moteur, aux rampes de mise à l'eau municipale.

- B) À toute personne **louant un emplacement de camping de manière saisonnière** sur un terrain de camping situé sur le territoire de la municipalité, une **vignette annuelle** peut être émise pour lui permettre d'accéder, avec son embarcation à moteur, aux rampes de mise à l'eau municipale.
- C) À toute personne, sauf celle visées au paragraphe a) et b) du présent article, peut être émise pour lui permettre d'accéder, une **vignette annuelle**, avec son **embarcation de pêche à moteur ou son ponton** à la rampe de mise à l'eau municipale **si l'embarcation a un moteur de 50HP et moins**.
- D) **À toute personne, une vignette quotidienne** peut être émise pour accéder, avec son embarcation à moteur, aux rampes de mise à l'eau municipale.
- E) **À un propriétaire de terrain de camping** situé sur le territoire de la municipalité, un nombre suffisant de vignettes annuelles transférables peuvent être émises pour permettre à ses clients d'accéder, avec leur embarcation à moteur, à la rampe de mise à l'eau municipale.
- F) À toute personne désirant utiliser une des rampes de mise à l'eau et ayant obtenu préalablement une vignette à bateau, l'obtention d'une carte à puce électronique est nécessaire suite à un dépôt remis à la municipalité ainsi qu'au paiement des frais d'entretien de la barrière. Il est strictement interdit de prêter une carte à puce électronique à quiconque n'ayant pas obtenu les droits de vignette à bateau valide sous peine d'infraction stipulé à l'article 20.

Article 5 – Modification de l'article 14

L'article 14 est modifié et remplacé par le texte comme suit :

Les tarifs exigibles préalablement à l'émission de vignettes sont les suivants :

- A) 20\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 13a);
- B) 20\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 13b);
- C) 60\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 13c);
- D) pour une vignette émise en vertu de l'article 13d);
 1. 60\$ pour une embarcation à moteur de 50 HP et moins;
 2. 120\$ pour une embarcation à moteur de 51 à 75 HP;
 3. 180\$ pour une embarcation à moteur de plus de 75 HP;
- E) 20\$ pour une vignette émise en vertu de l'article 13e);
- F) Dépôt de 20\$ pour l'obtention d'une carte à puce électronique et frais non-remboursables de 30\$ pour l'entretien de la barrière.

Article 6 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Élections municipales partielles du 3 mars 2024

Des élections municipales partielles sont en cours afin d'élire un(e) conseiller(ère) au siège #2.

Jour du scrutin : 3 mars 2024 de 10h00 à 20h00 à la salle Aubin, 301, rue Saint-Jacques.



PUISQUE LE PUBLISAC CESSERA D'ÊTRE DISTRIBUÉ EN AVRIL, LE BULLETIN MUNICIPAL PASSERA EN MODE VIRTUEL. INSCRIVEZ-VOUS AU WWW.STE-THECLE.QC.CA EN CLIQUANT SUR LE LIEN EN HAUT À DROITE DE LA PAGE. SI VOUS DÉSIREZ CONTINUER EN MODE PAPIER, VOUS DEVREZ VOUS EN PROCURER UNE COPIE DIRECTEMENT AU BUREAU MUNICIPAL À PARTIR D'AVRIL.

Section Urbanisme et travaux publics



Inspecteur en bâtiment et en environnement

Vous pouvez communiquer avec Monsieur Benoît Caouette pour l'émission de vos permis. Son horaire est habituellement les lundis et mardis, de 8h30 à midi et de 13h à 16h30. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au (418) 289-2070 poste #4 ou par courriel à l'adresse: inspecteur.ste@regionmekinac.com.

Sans permis, c'est pas permis!

Nul ne peut, sans avoir obtenu préalablement un permis de construction, construire, agrandir, réparer, rénover, transformer, déplacer, démolir, reconstruire un bâtiment ou une construction. **Tous les usages, constructions, activités, ouvrages, travaux, modifications suivants sont interdits sans l'obtention d'un certificat d'autorisation**, pour le changement d'usage d'un terrain ou d'une construction; l'utilisation mixte d'un terrain ou bâtiment; l'érection ou la modification d'une construction autre qu'un bâtiment; le transport d'un bâtiment; l'installation d'un bâtiment temporaire ou la pratique d'un usage temporaire; l'installation d'une roulotte; la pose ou la modification de toute enseigne; les travaux effectués dans la zone de protection du milieu riverain; les travaux effectués dans une zone de glissement de terrain, l'augmentation de la capacité d'élevage ou la modification du type d'élevage d'un établissement de production animale; l'implantation ou l'agrandissement d'un site de matériaux secs, d'une carrière ou sablière; la construction d'un nouveau chemin visant à desservir un bâtiment principal; l'abattage des arbres; l'abattage des arbres dans les zones tampons exigées au *Règlement de zonage*. Bien que le délai est habituellement plus court, l'inspecteur a 30 jours pour émettre votre permis, faites votre demande sans tarder!



ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Prendre note que dans toutes les zones il est permis, entre le 1^{er} octobre d'une année et le 1^{er} mai de l'année suivante, d'installer un maximum de deux (2) abris d'auto temporaires aux conditions suivantes: il doit y avoir un bâtiment principal sur le même terrain; le revêtement extérieur de l'abri doit être fait en toile spécifiquement manufacturée à cette fin; cette toile doit être fixée à

Section Urbanisme et travaux publics

minimales suivantes: 2 mètres d'une borne-fontaine; 3 mètres du pavage de la rue ou de l'emprise de rue et sur une propriété privée; 1 mètre des lignes latérale et arrière du terrain et respecter les dispositions du présent règlement portant sur le triangle de visibilité aux intersections. Hors de la période autorisée, les abris d'auto temporaires doivent être entièrement démontés.



ÉCOCENTRE MUNICIPAL - HORAIRE D'HIVER

Prendre note que l'écocentre municipal sera uniquement ouvert **LE DEUXIÈME SAMEDI DE CHAQUE MOIS, DE 9H À MIDI**, soit le 9 mars 2024. L'écocentre sera de retour à son horaire estival à compter du samedi 6 avril 2024.



STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT

La municipalité vous rappelle qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule routier sur un chemin public entre 23h et 7h, du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement sur le territoire de la municipalité.



DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES DE COUR

La municipalité demande aux propriétaires ayant une résidence près d'une borne-fontaine de ne pas envoyer la neige sur celle-ci, car cela complique le déneigement et cela pourrait être très dangereux pour vous et votre propriété en cas d'incendie. De plus, la municipalité vous demande de ne pas envoyer la neige de votre entrée de cour dans la rue.



DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES RUES

La municipalité demande votre collaboration pour éviter de vous stationner dans les rues, tout de suite après une tempête, pour permettre le déneigement efficace des trottoirs et des rues. La municipalité vous remercie pour votre collaboration.



PÊCHE SUR GLACE

Si vous désirez faire de la pêche sur glace, la municipalité vous recommande de respecter une certaine épaisseur de glace avant de vous aventurer sur un cours d'eau. Vous trouverez, à gauche, un croquis fourni par le Ministère qui indique, selon la façon dont vous souhaitez accéder au plan d'eau gelé, l'épaisseur minimum recommandée pour une glace neuve et transparente. De plus, si vous désirez pratiquer la pêche sur glace sur le Lac-des-Chicots, notez que vous devez rester vigilants afin d'éviter de propager la myriophylle à épi sur d'autres lacs. Vous devez laver à eau chaude tout le matériel qui sera en contact avec l'eau. La municipalité vous remercie de votre collaboration et vous invite à la prudence lors de l'accès à un plan d'eau gelé.



MOTONEIGES

Notez que l'utilisation des motoneiges doit se faire dans le respect des autres, notamment en vertu du bruit. Le fait de faire, de provoquer ou de permettre qu'il soit causé, de quelque façon que ce soit, du **bruit** de nature à troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être d'une ou de plusieurs **personnes** du voisinage est interdit. De plus, le fait d'utiliser ou de se servir d'un **véhicule** de façon à causer des **bruits** inutiles et excessifs, notamment au démarrage au point neutre ou en faisant fonctionner le moteur d'un **véhicule** stationnaire à une vitesse excessive est également interdit. **Il est aussi important de respecter les terrains privés de manière à ne pas endommager les plantations.**



LICENCE POUR CHIEN

Tous les propriétaires de chiens doivent se procurer une nouvelle licence au bureau municipal. Si vous ne pouvez passer pendant les heures d'ouverture, communiquez avec nous par téléphone au (418) 289-2070 ou par courriel à ste-thecl@regionmekinac.com pour vous la procurer. La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de 35\$ pour un chien non-stérilisé et de 25\$ pour un chien stérilisé. La licence est gratuite si elle est demandée par une personne handicapée pour son chien-guide, sous certaines conditions. Le coût du permis émis à un propriétaire d'animalerie ou à un propriétaire de chenil est fixé à 150\$ par année. **La limite est de 2 chiens par propriété en périmètre urbain.**

Section Divers

Programme RénoRégion

Visa la rénovation majeure des maisons, telles que la toiture, les fenêtres, la boîte électrique, les fondations. La valeur de la maison ne doit pas dépasser 150k \$. Il y a également un critère d'admissibilité à propos du revenu de la famille qui occupe la maison. Pour plus d'infos, <https://www.habitation.gouv.qc.ca/.../programme/renoregion>

Programme d'adaptation du domicile

Permet aux personnes âgées de demeurer plus longtemps dans leur maison en l'adaptant. Ça peut être en installant une rampe d'accès, un ascenseur, en adaptant la salle de bain, etc. Pour plus d'infos, cliquez ici <https://www.habitation.gouv.qc.ca/.../programme...>

Pour plus d'infos sur ces programmes ou vérifier votre admissibilité, contactez le Service d'aide à l'habitation aux coordonnées suivantes : steeve.guy@sahainc.ca 819 731-9733

Financements disponibles

- Programme RénoRégion (PRR)
pour les propriétaires occupants d'un logement qui est situé en milieu rural et qui présente une ou des déficiences majeures.
- Programme d'adaptation de domicile (PAD)
pour toute personne ayant des limitations dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes à domicile

Section Activités



PATINOIRE EXTÉRIEURE CENTRE DE LOISIRS ÉRIC BÉDARD

La patinoire et le sentier de glace seront regroupés à un seul endroit encore cette année, soit au Centre de Loisirs Éric Bédard. Il y aura la patinoire habituelle et un sentier de patinage sur le terrain de baseball. La municipalité possède des supports pour aider les jeunes patineurs à apprendre le patin. N'hésitez pas à les demander au préposé si vous en avez besoin d'un!

L'horaire sera le suivant : En semaine, du lundi au vendredi, de 13h à 21h. La fin de semaine, le samedi et le dimanche, de 13h à 17h. (Sujet à changement, consultez le Facebook de la municipalité ou le site Internet pour tous les détails).



Club de ski de fond Le Geai Bleu 2501, chemin Saint-Michel Nord Téléphone: (418) 507-4138

Lorsque les conditions le permettent, le Club de ski de fond vous ouvre ses portes pour skier seul, en famille ou entre amis, du lundi au jeudi de 12h à 15h, du vendredi au dimanche, de 11h à 16h!

Tarification:

Passé annuelle familiale 60\$ Passé journalière 7\$
Passé annuelle individuelle 40\$ Moins de 12 ans Gratuit

Pour connaître les heures d'ouverture et l'état des pistes, consultez la page Facebook en tapant **CLUB DE SKI DE FOND LE GEAI BLEU**.
Courriel : clubdeskidefondlegeaibleu@gmail.com

Le club de ski de fond Le Geai Bleu, pour les amateurs de ski de randonnée!

Point de service pour le prêt de raquettes



Station service Esso
739, rue Saint-Jacques
Lundi au samedi, 7h à 20h30
Dimanche 8h à 20h30
Téléphone: (418) 289-3062

Profitez de l'hiver, sortez prendre l'air et venez faire de la raquette à Sainte-Thècle! Vous y verrez des paysages à couper le souffle!



Bibliothèque municipale

Nouveautés du mois!

Romans adultes	
Titres	Auteurs
Ce que je sais de toi	Éric Chacour
Triste tigre	Neige Sinno
L'été d'avant	Lisa Gardner
Demain, et demain, et demain	Gabrielle Zevin
Insaisissable	Catherine McKenzie
Tant qu'il y aura des oiseaux	Dominique Demers
Documentaire adultes	
Le Labyrinthe des égarés	Amin Maalouf
L'Occident et ses adversaires	
Albums jeunesse	
Le tiroir des bas tout seuls	
L'amour, c'est...	

À la bibliothèque de Sainte-Thècle

L'auteur Marclil Cossette, originaire de Sainte-Thècle, offrira 2 ateliers de stimulation à l'écriture de deux heures chacun les 9 et 13 mars de 9 heures à 11 heures. De plus, il présentera son roman La petite boîte en fer-blanc le 9 mars à 13 heures.

Bien vouloir vous inscrire à l'adresse courriel suivante : biblio016@reseaubibliocqlm.qc.ca

MARCLIL COSSETTE EST POÈTE, AUTEUR DE LIVRE POUR LA JEUNESSE ET ANIMATEUR D'ATELIERS DE STIMULATION À L'ÉCRITURE.

Natif de Sainte-Thècle, Marclil Cossette habite à Shawinigan. Gagnant de plusieurs prix littéraires, c'est d'abord la littérature jeunesse qui l'intéresse, la rédaction et la création de matériel didactique. Trois publications jeunesse suivront.

En 1999, la poésie l'emporte. Depuis, il s'y consacre. En 2009, il publie son premier recueil Sur le parvis des nuages, avec lequel il remporte le prix de littérature Arts Excellence de Culture Mauricie. Il a participé à plusieurs projets reliés à la sculpture, aux arts visuels et aux haïkus. Certains de ses haïkus ont été publiés dans la revue Le Sabord, le recueil Sur une même écorce et Ploc, sur Internet. Plusieurs de ses poèmes sont publiés dans la revue l'Atelier de l'Université Laval.

Il a plusieurs lectures publiques à son actif et anime des ateliers de stimulation à l'écriture.

Source : Culture Mauricie



APHA
Association des Personnes
Handicapées Actives de Mékinac

301, rue st-Jacques # 210
418-289-3630

www.apham.org ou sur 

L'APHA Mékinac a pour mission de :

Regrouper, soutenir et encourager les personnes handicapées en créant et en mettant en œuvre des programmes d'intégration récréatifs, éducatifs et sociaux adaptés à leur condition.

Informé et sensibiliser la population aux besoins des personnes vivant en situation d'handicap dans la MRC de Mékinac.

Calendrier des activités : Mars 2024

- Mercredi 06, 13** Activités régulières (Viactive, soupe de l'amitié, jeux et plus)
- Mercredi 20** Confection de porte-clef, décorations de Pâques et jeux
- Mercredi 27** Dîner conférence Maëlle Boquet massothérapeute
- Jeudi 14** Atelier d'art
- Jeudi 7 et 21** Cuisines collectives
- Vendredi 15** Joute des Cataractes à Shawinigan

Pour des raisons hors de notre contrôle il peut y avoir des changements à l'horaire.

Section Activités



ASSOCIATION
des **PERSONNES AIDANTES**
de la **VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 ☎ 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390
POINT DE SERVICE : 660, rue Principale, local 1, St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0 ☎ 819 840-0457
info@aidantsvalleebatiscan.org www.aidantsvalleebatiscan.org

Prendre soin
de **SOI**
tout en prenant soin
de **L'AUTRE!**

SERVICES OFFERTS

Formations
Conférences
Écoute
Café-jasette
Référence et information
Activités diverses
Répît à domicile

PROGRAMMATION MARS 2024

VEUILLEZ NOUS AVISER DE VOTRE PRÉSENCE SVP, MERCI!

REPAS-ÉCHANGE ENTRE AIDANTS

Nous vous invitons à venir partager un repas ensemble au restaurant afin de passer un bon moment avec d'autres personnes qui peuvent avoir des réalités semblables à la vôtre. Les frais sont à la charge du participant.

MARDI 5 MARS À 11H30

Restaurant *Le Toit Rouge*
165, rue Principale,
Ste-Anne de la Pérade

JEUDI 7 MARS À 11H30

Au *Relais De La Station*
240, chemin de la Côte St-Paul,
St-Séverin

L'APPLÛ

CAFÉ-RENCONTRE « Savoir s'écouter »

S'écouter c'est s'autoriser à entendre ce qu'il y a en nous, de l'intérieur. C'est notre capacité à être réceptif à nous-mêmes sans jugement et découvrir où sont nos propres limites. Facilitant ainsi la communication avec autrui.

EN PRÉSENCE À 13H15

MARDI 12 MARS à St-Luc-de-Vincennes

JEUDI 14 MARS à Ste-Thècle (local 217)

EN VIRTUEL (# réunion zoom 206 588 1781)

LUNDI 11 MARS À 9H30

L'APPLÛ



VIVRE UN DEUIL ET GRANDIR (Pour aidant ou ayant été aidant)

Vous souffrez de la perte d'un être cher et vous voulez recevoir une écoute attentive, apportant soutien et réconfort. De plus, vous apprendrez à surmonter et vivre au quotidien les étapes du deuil, ainsi qu'à reprendre le contrôle de votre vie.

RENCONTRE LES MERCREDIS

de 9h30 à 11h45

Début le 13 mars

(8 mercredis de suite : jusqu'au 8 mai)

À St-Luc de Vincennes

FORMATION : « Soins à la personne »

Voyez comment accompagner votre aidé dans les soins à la personne. Cela va de l'aide aux repas, aux services de transferts (déplacements), les soins d'hygiène tels que le bain, la toilette et les autres soins personnels. POUR PROCHES AIDANTS.

MARDI le 19 mars de 13h à 17h

À St-Luc de Vincennes

JEUDI le 21 mars de 13h à 17h

À Ste-Thècle (local 217)

PLACES LIMITÉES.

L'APPLÛ

AIDER SANS S'ÉPUISER « LA GRATIFICATION »

En exprimant votre gratitude envers la vie en général et aux autres, vous prenez soin de vous et d'eux. Une façon d'améliorer son quotidien.

MARDI LE 26 MARS à 13h15

À St-Luc de Vincennes

JEUDI le 28 MARS à 13h15

À Ste-Thècle (bureau 217)



Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan
Contactez-nous pour info/inscription au 1 855 284-1390 (sans frais) ou
par courriel à inscriptionsaidants@hotmail.com
Ste-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207)
St-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2e étage)



Club de scrabble



Une activité sociale, amicale, divertissante! Si tu aimes jouer avec les lettres ou les mots, viens rejoindre le groupe, le mardi à 13h15, au Pavillon Des-jardins, 140, rue Saint-Jean, à Sainte-Thècle.

Aucune compétition entre les personnes, c'est le scrabble « Duplicate ». Tu apportes ton jeu, sinon il y en a au local...

Tu peux communiquer avec Lise Trudel (418-289-2587) ou Guylaine Veillette (418-289-2407) pour avoir plus d'informations.

L'équipe existante se fera un plaisir de t'accueillir!

ViActive est de retour!



Tous les mardis, de 10h à 11h à la Salle Aubin.

Coût de 2\$ pour la session.

Pour informations, communiquez avec : Claire Bélisle 418-289-2229 ou Louise Lesieur 418-289-2056

Déjeuner mensuel des Chevaliers de Colomb



Dimanche le 3 mars 2024
au sous-sol de l'église après la messe de 9h

Coût du déjeuner : 12\$

Informations : Léon Gagnon 418-322-5535 et
Jean Paquin 418-289-2629

Clinique Professionnelle de
Soins de Pieds Ste-Thècle

418-507-6352

Gorendezvous.com

Nathalie Bédard
Esthéticienne, électrologue



- Soins de visage
- Épilations
- Microdermabrasion
- Traitements du visage spécifiques
- Soins des mains

281, rue Piché, Sainte-Thècle

esthétique nathaliebedard

418 289-3646



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

301, rue Saint-Jacques, local 218-A
Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0
418 289-2880

aqdrmekinacadm@gmail.com
www.aqdrmekinac.org

f Suivez-nous sur Facebook!



MASSAGES THÉRAPEUTIQUES

- détente
- sportif
- aux pierres chaudes
- aux coquillages polynésiens
- aux bambous
- vacuothérapie/ventouses
- de tête
- hawaïen
- femmes enceintes
- réflexologie
- pour enfants
- soins du visage

TAPING NEURO-PROPRIOCEPTIFS (T.N.P.)

Thérapeute autorisée d'AMIS-N inc.
Recu d'assurance disponible

Sainte-Thècle

Pour prendre rendez-vous 418 289-3320 | Suivez-moi f



Chanel Dignard d.d.
Stéphanie Dignard d.d.
Jonathan Ste-Croix d.d.

250, rue Saint-Gabriel, Sainte-Thècle
Téléphone: 418-289-2464

info@dignardstecroix.com • www.dignardstecroix.com



JACQUES VÉRONNEAU
D.M.D., M.Sc., Ph.D.
Dentiste généraliste

250-B, rue St-Gabriel
Ste-Thècle, QC G0X 3G0
ste-thecle@cliniquesveronneau.com

Ass. Prof., Université McGill

Pour un rendez-vous: 418-289-2020

www.cliniquesveronneau.com

Service d'urgence
450-771-6330



Centre de service

250, rue Masson
Ste-Thècle (Québec) G0X 3G0
(418) 289-2972
Télécopieur : (418) 289-2314
Télécopieur : (418) 322-5459



Marie-Claude Beaudry

Esthéticienne & Électrolyste

Sur rendez-vous
mcbesthetique@gmail.com
418 922-3128

Membre de l'association des professionnels
en électrolyse et soins esthétiques du Québec

500, rue St-Jacques, Ste-Thècle (QC) G0X 3G0



CLINIQUE PROFESSIONNELLE DE
massothérapie
DE LA MAURICIE

ORTHOTHÉRAPIE, KINÉSITHÉRAPIE ET MASSOTHÉRAPIE

131 RUE LAVOIE, SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC) G0X 3G0
Joanne 418-289-4059 Daniel 418-507-6276

**GARAGE
RENÉ
LEFEBVRE**

DÉBOSELAGE / PEINTURE
RÉCLAMATION D'ASSURANCE (ACCIDENT)
REPLACEMENT ET RÉPARATION DE PARE-BRISÉ

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1984
951, St-Jacques, Ste-Thècle (Québec) G0X 3G0
Tél.: 418-289-3423 / Fax.: 418-289-3950



Mario Gélinas

Inspection de cheminée
Pose de gaine
Réparation de cheminée
Ramonage
Nettoyage poêle granules

Les Entreprises Gélinas
RAMONAGE DE CHEMINÉES
RÉPARATION

R.B.Q. 8343-9976-16

Tél. : (819) 539-5881 Paget : (819) 372-3668



GERVAIS BÉLANGER MARCHILDON S.E.N.C.R.L.

Katherine Lebrun
Notaire

340, rue Saint-Jacques
Sainte-Thècle QC
G0X 3G0

T 418 289-2853
F 418 289-3000
klebrun@notarius.net

gervaisbelangernotaires.com

Dery Télécom

www.derytele.com



1-866-544-3358



RESTAURANT • TERRASSE

204, RUE MASSON
SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC)
G0X 3G0

418 289-2939
aupetitpalace.com

f /aupetitpalace

Ambiance familiale : Spécialités maison / Tables d'hôte / Commandes pour emporter
Déjeuners : En semaine jusqu'à 11 h / Week-ends et fériés jusqu'à 14 h
Salle de réception : Capacité de 40 à 50 personnes (réunions, occasions spéciales)

POUR INFORMATION, CONTACTEZ

ISABELLE GÉLINAS, COPROPRIÉTAIRE

• LES MARCHÉS •

Suivez-nous sur 

Tradition

171 Lacordaire, Ste-Thècle, G0X 3G0

☎ 418 289-2240

☎ 418 289-2323

☎ 418 507-2240

tra08690stethecle@sobeys.com



Christine Béland
Pharmacienne propriétaire

Affiliée à :



131, Lacordaire
Sainte-Thècle (Québec)
G0X 3G0
T: 418 289-3069
F: 418 289-3632
1673gerant@famiprix.ca

Suivez-nous sur :



famiprix.com

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI AU VENDREDI : 9H À 19H
SAMEDI : 9H À 16H
DIMANCHE : FERMÉ



**Corporation Transport Adapté
Mékinac**
Info: 418-289-3723

	Transport Collectif pour tous	Transport Adapté
1 Passager =	3.25\$	3.25\$
Carte mensuelle=	85.00\$	85.00\$
Laissez-passer=	60.00\$	60.00\$
20 passages		



Boulangerie Pâtisserie Mets cuisinés Service de traiteur

Propriétaires : Martin Brière & Pascal Lavallée

570, Notre-Dame Ste-Thècle, QC G0X 3G0 418.289.3145
www.boulangeriegermain.com / info@boulangeriegermain.com



AIDE CHEZ SOI
Mékinac

301, rue St-Jacques # 201
Sainte-Thècle (Qc) G0X 3G0

418 289-2265
info@aidesmekinac.ca

WWW.AIDESMEKINAC.CA



Garage Roger Plamondon 2010 Inc.

310, Notre-Dame
Ste-Thècle, QC
G0X 3G0



- Mécanique complète
- Pare-brise
- Diagnostic
- Silencieux
- Suspension
- Pneus (vente et pose)
- Antirouille
- Alignement

Martin Dessureault et Valérie Pelletier
Propriétaires

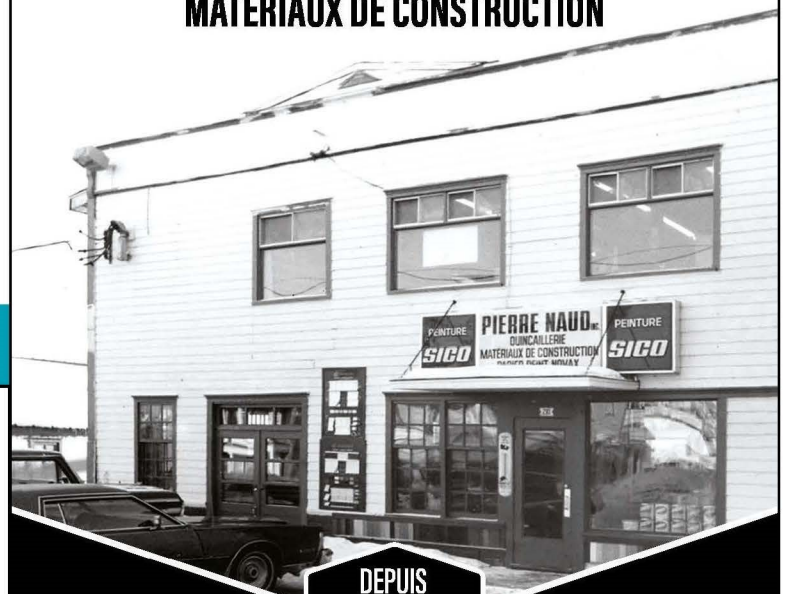
Tél./Télé.: (418) 289-2528 garagerogerplamondon2010@hotmail.com



Les Portes et fenêtres FUSION sont le fruit de plus de 130 ans d'expérience. En effet les propriétaires sont issus de la quatrième génération de fabricants, tous originaires de Sainte-Thècle.

MANUFACTURIER - SERVICE D'INSTALLATION
portes intérieures / extérieures - fenêtres PVC / aluminium / hybrides

QUINCAILLERIE - MOULIN À SCIE
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION



**DEPUIS
1890**

418 289-2712 - PIERRENAUD.COM

281, rue Masson, Sainte-Thècle